LISTE DE VÉRIFICATION

La voie du succès : comment renforcer la sécurité des parcs de véhicules et la conformité nationale au Canada

Au Canada, la sécurité des véhicules commerciaux est régie par des réglementations fédérales et provinciales qui, ensemble, garantissent la sécurité routière, la conformité et la responsabilisation. Ces réglementations touchent tous les domaines, des heures de conduite aux inspections des véhicules, en passant par l'immatriculation et l'entretien. L'amélioration de la conformité protège votre parc, améliore votre réputation et peut vous permettre d'obtenir de meilleures conditions d'assurance.

Les entreprises de transport peuvent prendre les mesures suivantes pour améliorer leurs performances en matière de sécurité et renforcer leur conformité avec les programmes nationaux :

1. Comprendre le Code national de sécurité (CNS) et les principaux domaines de conformité :

Le Code national de sécurité (CNS) est un ensemble de 16 normes conçues pour améliorer la sécurité des véhicules commerciaux au Canada[1]. Chaque province et chaque territoire imposent ces normes aux transporteurs routiers opérant sur son territoire. Les audits en vertu du CNS — souvent menés par des agences gouvernementales ou des tiers autorisés — évaluent la conformité d'une entreprise à ces normes. Pour se préparer, les entreprises doivent effectuer régulièrement des audits internes afin d'identifier et de corriger les lacunes. Les principaux domaines sont les suivants :

- ☐ **Évaluation des connaissances et de la performance du conducteur (norme CNS 2) :** S'assurer que les conducteurs possèdent les connaissances fondamentales et les compétences de conduite nécessaires pour le type spécifique de véhicule commercial qu'ils vont conduire.
- ☐ **Détermination de l'aptitude à conduire au Canada (norme CNS 6) :** S'assurer que les conducteurs satisfont aux exigences médicales et aux conditions d'obtention du permis de conduire. Suivre les expirations de permis et tenir à jour les évaluations médicales.
- ☐ **Heures de service des conducteurs de véhicules commerciaux (norme CNS 9) :** Contrôler le respect des limites d'heures de conduite quotidiennes et hebdomadaires afin de prévenir les incidents liés à la fatigue.
- ☐ **Entretien et inspection périodique (norme CNS 11) :** Mettre en œuvre et suivre des programmes structurés d'entretien préventif et conserver les rapports d'entretien.
- ☐ **Dossiers des conducteurs et des véhicules (norme CNS 2) :** Tenir des dossiers complets et précis pour tous les conducteurs et véhicules, y compris les certificats de formation des conducteurs et l'historique des inspections.
- ☐ **Arrimage des cargaisons (norme CNS 10) :** Veiller à ce que les chargements soient correctement arrimés afin d'éviter tout déplacement ou déversement pendant le transport.
- ☐ **Ronde de sécurité (norme CNS 13) :** Exiger des conducteurs qu'ils remplissent et soumettent des rapports d'inspection quotidiens avant et après le voyage.

2. Comprendre l'incidence du respect des règles de sécurité sur les taux et les conditions d'assurance :

- ☐ Revoir comment les assureurs évaluent les performances en matière de sécurité, les résultats des inspections et les antécédents en matière d'infractions lorsqu'ils déterminent les primes et les options de couverture.
- ☐ Identifier et atténuer les risques tels que les problèmes d'entretien, les comportements dangereux des conducteurs ou les infractions aux heures de service qui pourraient entraîner une augmentation des coûts d'assurance ou une restriction des options.
- ☐ Maintenir des pratiques de conformité rigoureuses afin d'améliorer votre capacité à conclure des contrats avec des expéditeurs et des courtiers qui accordent la priorité à la sécurité.

3. Surveiller votre profil de transporteur et vos rapports d'immatriculation des véhicules commerciaux :

- ☐ Accéder à votre profil de transporteur/rapports d'immatriculation par l'intermédiaire de votre autorité de transport provinciale[2] (par exemple, Alberta Transportation, le système IUVU de l'Ontario, la SAAQ au Québec).
- ☐ Examiner les mises à jour mensuelles pour dégager les tendances en matière d'inspections, de condamnations et de collisions.
- ☐ Utiliser des outils de gestion des risques ou des plateformes tierces pour contrôler les performances en matière de sécurité et élaborer des plans d'action sur la base des données.
- ☐ Les formats de profil et les méthodes d'accès varient d'une province à l'autre. Contactez l'autorité de votre province pour connaître les procédures spécifiques.

4. Investir dans la formation des conducteurs et dans le développement d'une culture de la sécurité :

- ☐ Évaluer les niveaux de compétence initiaux des conducteurs, puis leur dispenser une formation afin de s'assurer qu'ils sont parfaitement compétents avant de les laisser conduire seuls.
- ☐ Mettre en place des formations régulières pour la conduite défensive, la conformité réglementaire et les mises à jour sur les heures de service.
- ☐ Accompagner les conducteurs qui ont commis des infractions ou qui présentent un risque plus élevé.
- ☐ Adopter des technologies telles que les dispositifs de consignation électronique (DCE) et la télématique pour surveiller et améliorer le comportement au volant.

5. Donner la priorité à l'entretien préventif des véhicules :

- ☐ Mettre en œuvre les inspections obligatoires avant et après le voyage et remédier immédiatement aux défauts.
- ☐ Tenir des registres précis des inspections et des réparations conformément aux normes fédérales et provinciales.
- ☐ Examiner les tendances en matière d'entretien afin d'identifier les problèmes récurrents et de les corriger avant qu'ils ne deviennent coûteux.

6. Renforcer vos stratégies de gestion des risques :

- ☐ Consulter votre courtier d'assurance pour comprendre comment vos performances en matière de conformité influent sur les primes et les conditions de couverture.
- ☐ Élaborer un plan d'intervention en cas de collision, d'inspection ou d'infraction à la réglementation afin de minimiser les dommages financiers et les atteintes à la réputation.
- ☐ Envisager d'augmenter votre franchise afin de conserver une plus grande part de risque et de réduire éventuellement le coût des primes.
- ☐ Mettre régulièrement à jour les politiques de conformité internes, les procédures et les programmes de formation sur la base des données du profil du transporteur et des tendances en matière d'incidents.
- ☐ Examiner régulièrement les violations de la conformité et les données relatives aux incidents impliquant des véhicules afin d'identifier les tendances et de mettre en œuvre des plans d'action visant à limiter les incidents futurs.
- ☐ Développer et maintenir des processus de documentation efficaces associés à tous les programmes de gestion des risques du parc afin de pouvoir prouver que vous avez exercé votre diligence raisonnable.

Gardez une longueur d'avance grâce à une gestion proactive des risques

De solides pratiques en matière de sécurité et de conformité sont essentielles pour une réussite à long terme. Demeurez compétitif, conforme et protégé contre les risques évitables en surveillant votre profil de sécurité du transporteur, en investissant dans la formation des conducteurs et en maintenant des véhicules bien entretenus.

Pour en savoir plus, contactez un spécialiste de l'assurance transport de HUB sur **hubinternational.com/transport**.

[1] Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, Normes du Code national de sécurité (CNS), consulté le 5 mai 2025.
[2] Transports Canada, Sites connexes, consulté le 13 mai 2025.

© 2025 HUB International Limitée. Tous droits réservés.